



**SCHEMA D'AGREMENT CB POUR L'EMISSION  
PRINCIPES ET MISE EN ŒUVRE**

**Date d'Application  
Août 2016**



## TABLE DES MATIERES

1	Objet du document.....	4
4	Public concerné.....	4
5	Portée de l'Agrément CB .....	5
6	Position du document dans le référentiel Agrément CB .....	6
7	Produits & Activités industrielles soumis à l'Agrément CB .....	7
7.1	Produits.....	7
7.2	Activités.....	8
8	Schéma d'Agrément CB pour l'Emission - Principes généraux .....	9
9	Schémas d'Agrément effectifs - Exemples .....	11
9.1	Introduction .....	11
9.2	Exemple de schéma d'agrément - Produit carte contact.....	11
9.3	Exemple de schéma d'agrément - Enceintes cryptographiques (HSM).....	14
9.4	Descriptions détaillées des Schémas d'Agrément – RRA EMI .....	15
9.4.1	<i>Principes</i> .....	15
9.4.2	<i>Constitution</i> .....	15
9.4.3	<i>Diffusion des RRA</i> .....	16
9.4.4	<i>Exemple – Agrément des Produits Carte à interface contact</i> .....	16
9.5	Gouvernance du Schéma d'Agrément CB.....	18
9.6	Délivrance des Agréments.....	18
10	Parcours Industriel – Procédure d'Agrément .....	19
10.1	Phase préparatoire .....	19
10.2	Phase opérationnelle d'évaluation et de certification .....	19
10.3	Phase de Demande d'Agrément.....	19
10.4	Phase de Décision CB.....	19
10.5	Phase de Délivrance de l'Agrément CB .....	19
11	Nouvelle technologie carte - Nouveau procédé industriel .....	20
12	Modalités pratiques - Contacts .....	20



## SUIVI DES EVOLUTIONS DU DOCUMENT

DATE DE MISE A JOUR	INDICE DE REVISION	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
Avril 2014	1.0	Création du document
Août 2016	2.0	Révision de l'ensemble du document.



## 1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente le Schéma d'Agrément CB pour l'Emission, i.e. l'**infrastructure** sur laquelle s'appuie CB pour délivrer des Agréments à des produits cartes, à des produits sécuritaires et des activités industrielles qui permettent l'émission de cartes bancaires conformément aux exigences CB.

Il permet de comprendre l'**organisation générale** de ce Schéma d'Agrément ainsi que les **démarches** à réaliser pour obtenir un Agrément CB.

Au sens CB, le domaine "Agrément Emission" porte sur :

1. Les produits cartes.
2. Les enceintes cryptographiques (HSM) et les firmwares associés.
3. Les activités de fabrication de cartes bancaires exercées sur des sites industriels, à savoir :
  - 3.1 La fabrication des supports de cartes.
  - 3.2 Le micromodulage.
  - 3.3 L'encartage.
  - 3.4 La personnalisation.
  - 3.5 La distribution du PIN par SMS.

Pour chacun de ces produits ou activité il existe un Schéma d'Agrément spécifique.

### Remarque

L'agrément des visuels de carte fait également partie du domaine "Agrément Émission". Cependant, cette activité concerne les Membres CB et n'est pas présentée ici.

## 4 PUBLIC CONCERNE

Ce document s'adresse ainsi :

- Aux **Industriels** qui désirent présenter à l'Agrément CB des produits cartes CB.
- Aux **Industriels** qui désirent présenter à l'Agrément CB des produits sécuritaires, HSM et / ou firmwares.
- Aux **Industriels** qui désirent faire agréer une ou plusieurs activités de fabrication de cartes CB, activités localisées sur un ou plusieurs sites de production, en France ou à l'étranger.
- Au **personnel des Membres CB** impliqué dans le processus d'Agrément.
- A **toute personne** qui a besoin de connaître le fonctionnement du Schéma d'Agrément CB pour l'Emission.



## 5 PORTEE DE L'AGREMENT CB

Un **Agrément** est la reconnaissance officielle par CB de la conformité d'un produit donné ou d'une activité industrielle donnée à l'ensemble des exigences CB qui s'y rapportent.

L'Agrément d'un produit donne à l'Industriel le droit de commercialiser ce produit au sein du système CB.

Tout produit qu'un Industriel veut commercialiser au sein du système CB **doit** être agréé par CB.

L'Agrément d'une activité industrielle donne le droit à l'Industriel de mettre en œuvre cette activité aux fins de participer au processus de fabrication de cartes bancaires CB.

Toute activité industrielle qui est mise en œuvre aux fins de fabrication de cartes bancaires CB **doit** être agréée par CB.

### Remarque importante

La portée très précise de l'Agrément CB est définie dans la Convention d'Agrément signée conjointement par l'Industriel et CB.



## 6 POSITION DU DOCUMENT DANS LE REFERENTIEL AGREMENT CB

Pour comprendre le Schéma d'Agrément CB et présenter des solutions à l'Agrément, un Industriel doit prendre connaissance des documents suivants (dans l'ordre précisé) :

Niveau	Documents
Principes généraux <i>Comment CB a-t-il organisé ses processus d'agrément ?</i>	Schéma d'Agrément CB pour l'Emission (le présent document)
Description détaillée des conditions de recevabilité à l'Agrément CB <i>Quelles sont les preuves de conformité à présenter ?</i>	Règles de Recevabilité à l'Agrément Emission (RRA EMI)
Procédures <i>Comment procéder pour obtenir les preuves de conformité demandées ?</i>	Procédure d'Agrément des Produits cartes. Procédure d'Agrément des enceintes cryptographiques et des firmwares. Procédure d'agrément des activités des sites industriels. Procédure de qualification et surveillance des technologies et des procédés industriels pour un produit carte CB. CB approval procedure for pin sent by sms service

### Remarque

L'ensemble de ces documents est disponible auprès du Centre Agrément CB / Domaine Emission : [agr-emission@cartes-bancaires.com](mailto:agr-emission@cartes-bancaires.com) .



## 7 PRODUITS & ACTIVITES INDUSTRIELLES SOUMIS A L'AGREMENT CB

### 7.1 PRODUITS

Il existe un Schéma d'Agrément CB pour chacun des produits suivants :

Produits	Modalités particulières
Produit carte contact	Les phases d'évaluations fonctionnelles sont réalisées préalablement aux tests d'interopérabilité (tests sur plate-forme de terminaux, alpha-tests...)
Produit carte dual-interface	Les phases d'évaluations fonctionnelles sont réalisées préalablement aux tests d'interopérabilité (tests sur plate-forme de terminaux, alpha-tests...)
Enceinte cryptographique	Les modalités d'agrément diffèrent selon qu'il s'agit d'un agrément initial ou d'une évolution réalisée sur une enceinte déjà agréée.  Lorsque l'évolution impacte uniquement le firmware les modalités d'agrément sont décrites à la ligne suivante : « Firmware d'enceinte cryptographique »
Firmware d'enceinte cryptographique	Les modalités d'évaluation diffèrent selon qu'il s'agisse d'un nouveau firmware ou selon le niveau de criticité de l'évolution sur un firmware existant



## 7.2 ACTIVITES

Il existe un Schéma d'Agrément CB pour chacune des activités industrielles suivantes :

Activités	Modalités particulières
Fabrication des supports plastiques	Lors d'un agrément initial le transfert d'éléments sécuritaires (hologrammes...) sera autorisé à l'issue de la certification sécuritaire.
Encartage	Processus différencié entre l'agrément initial et le renouvellement d'agrément : lors de l'agrément initial une évaluation sécurité logique devra être menée au préalable (process d'initialisation)
Fabrication des micro-module	Cette activité est considérée comme faisant partie du périmètre de l'encartage. Les prélèvement d'échantillons sont donc réalisés sur des supports encartés.
Personnalisation des cartes	Processus différencié entre l'agrément initial et le renouvellement d'agrément : lors de l'agrément initial une évaluation sécurité logique devra être menée au préalable (process de préparation des données et de personnalisation )  Les échantillons de cartes personnalisées, prélevés lors des audits qualité, sont analysés sur site au moyen d'un outil de contrôle opéré par l'auditeur.
Disitribution de PIN par SMS	Processus différencié entre l'agrément initial et le renouvellement d'agrément : lors de l'agrément initial une évaluation sécurité logique devra être menée au préalable (process d'initialisation)

### Remarque : Site industriel multi-activités

Lorsque plusieurs activités doivent être agréées sur un même site, les exigences applicables correspondent au cumul des exigences applicables pour chacune des activités.

Toutefois des dispositions particulières peuvent être prises suivant les configurations : l'industriel doit alors contacter le Centre d'Agrément CB.



## 8 SCHEMA D'AGREMENT CB POUR L'EMISSION - PRINCIPES GENERAUX

Conformément au SEPA Card Framework, le Schéma d'Agrément Emission de CB est organisé sur 3 niveaux :

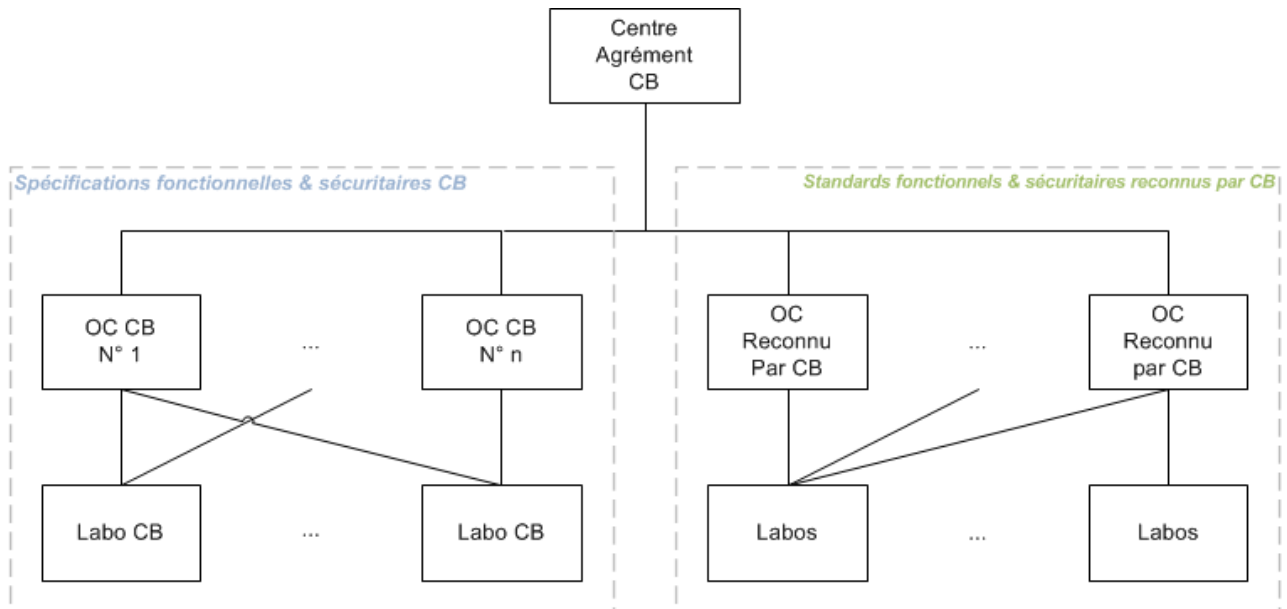
1. Des **Laboratoires** procèdent aux évaluations techniques des produits à agréer et / ou procèdent aux audits des activités de sites industriels à agréer.
2. Des **Organismes de Certification** (OC) certifient les évaluations techniques et audits effectués par les laboratoires qui leur sont rattachés. Ces certificats sont les preuves de conformité demandées et font partie du **dossier d'agrément**.
3. Le **Centre Agrément CB** délivre les Agréments après s'être assuré de la recevabilité des dossiers d'agrément correspondants.

Les exigences CB sont constituées par des **spécifications propres à CB** et des **standards reconnus par CB**. Le Schéma d'Agrément CB pour l'Emission comporte ainsi :

- **Des laboratoires CB**  
Ces Laboratoires réalisent des essais techniques d'évaluation ou des audits de conformité à des spécifications CB. Dans le cas des audits, le laboratoire ou la société évaluatrice est aussi appelé **Fournisseur de Services d'Audit** (FSA).  
Les laboratoires ou FSA sont référencés par CB et sont rattachés à des OC CB.
- **Des OC CB**  
Ces OC certifient des rapports d'évaluation établis par des Laboratoires CB.  
Ils sont habilités par CB.
- **Des Laboratoires dits "non CB"**  
Ces Laboratoires réalisent des essais techniques d'évaluation de conformité à des standards reconnus par CB.  
Ils ne sont pas référencés par CB et sont rattachés à des OC "non CB".
- **Des OC dits "non CB"**  
Ces OC certifient des rapports d'évaluation établis par des Laboratoires "non CB".  
Ils sont reconnus par CB mais ne suivent pas de procédure d'habilitation de la part de CB.

Par ailleurs les exigences CB sont à la fois d'ordre fonctionnel et d'ordre sécuritaire. Ces exigences sont vérifiées, selon les cas, par des Laboratoires et OC CB ou par des Laboratoires et OC non CB.

Le Schéma d'Agrément Emission se présente donc ainsi, dans son principe :





## 9 SCHEMAS D'AGREMENT EFFECTIFS - EXEMPLES

### 9.1 INTRODUCTION

En fonction du type de produit ou du type d'activité que l'industriel veut faire agréer, ce dernier doit solliciter différents Laboratoires et OC, CB et non CB.

Il y a donc un Schéma d'Agrément effectif par type de produit et par type d'activité.

Pour tout type de produits et d'activités, l'industriel devra fournir une lettre de soutien d'un Membre CB. Cette lettre n'est pas obligatoire pour une activité sur un site back-up.

Dans le cadre d'un agrément pour les activités de « fabrication de supports plastiques », d'« assemblage de micromodules » et d'« encartage », l'industriel devra fournir une lettre de soutien d'un Membre CB dans laquelle ce dernier s'engage sur une commande ferme d'au moins 3200 cartes.

Dans le cadre d'un agrément d'un site de personnalisation, l'industriel devra fournir une lettre de soutien d'un Membre CB dans laquelle ce dernier s'engage sur une commande ferme d'au moins 150 cartes.

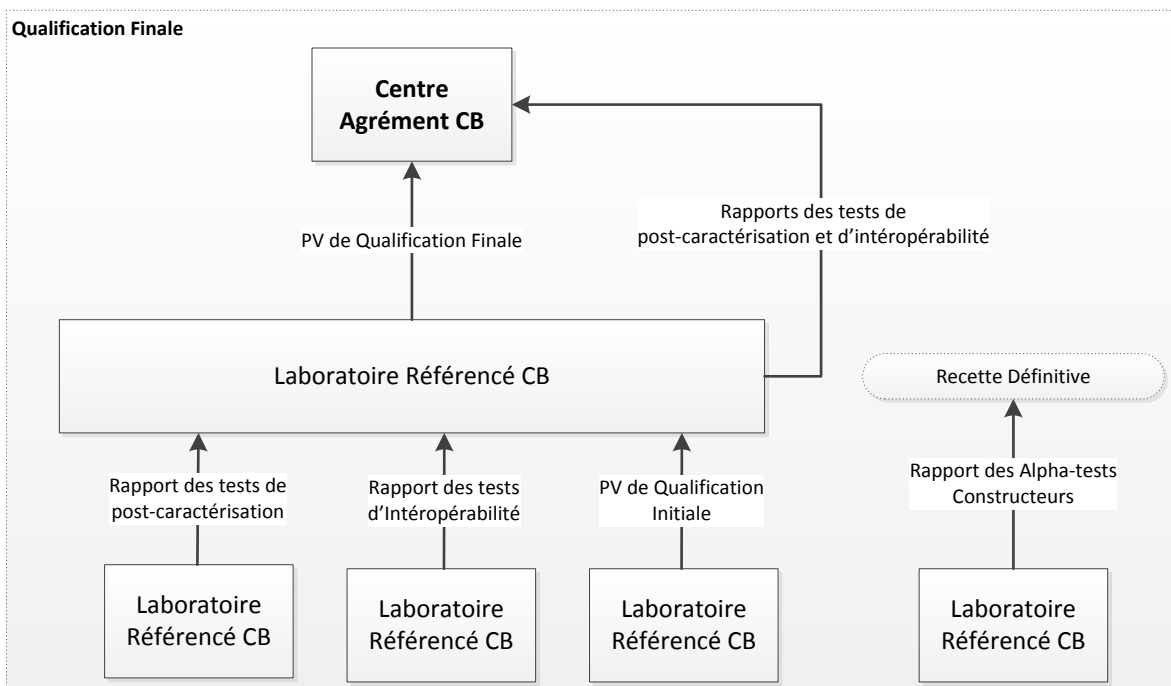
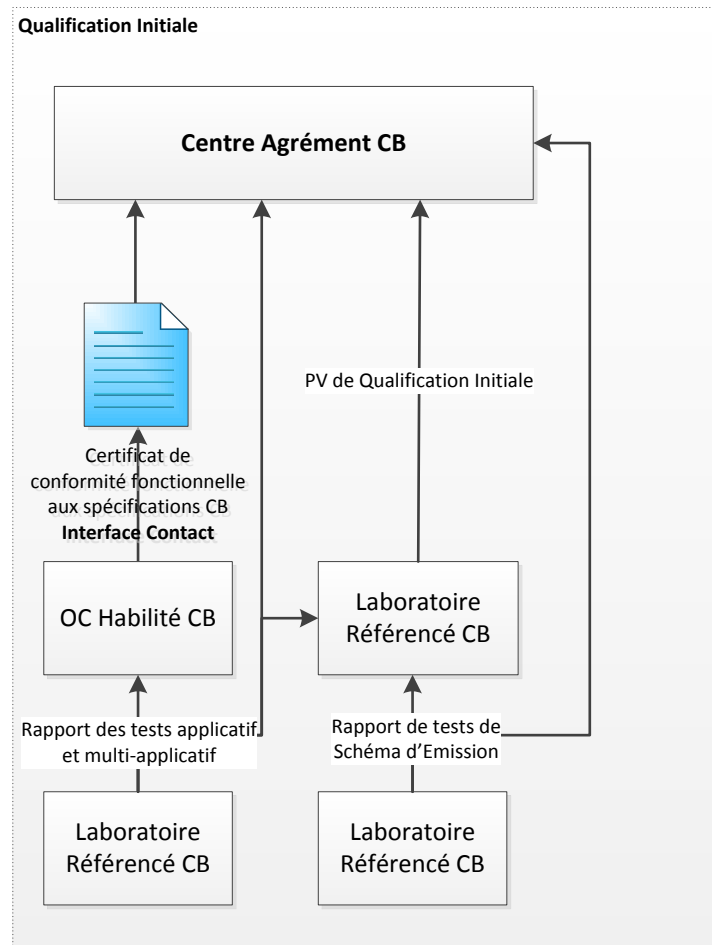
Dans le cadre d'un agrément de produit carte, l'industriel devra fournir une lettre de soutien d'un Membre CB dans laquelle ce dernier s'engage sur une commande ferme d'au moins 3200 cartes.

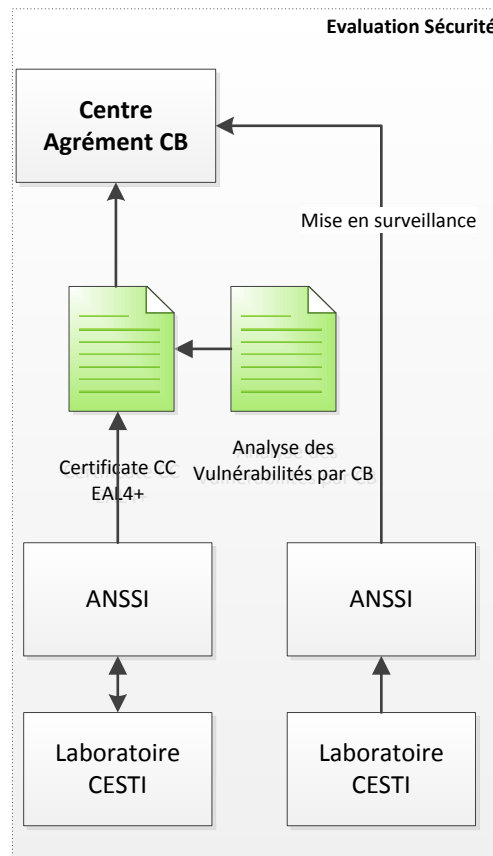
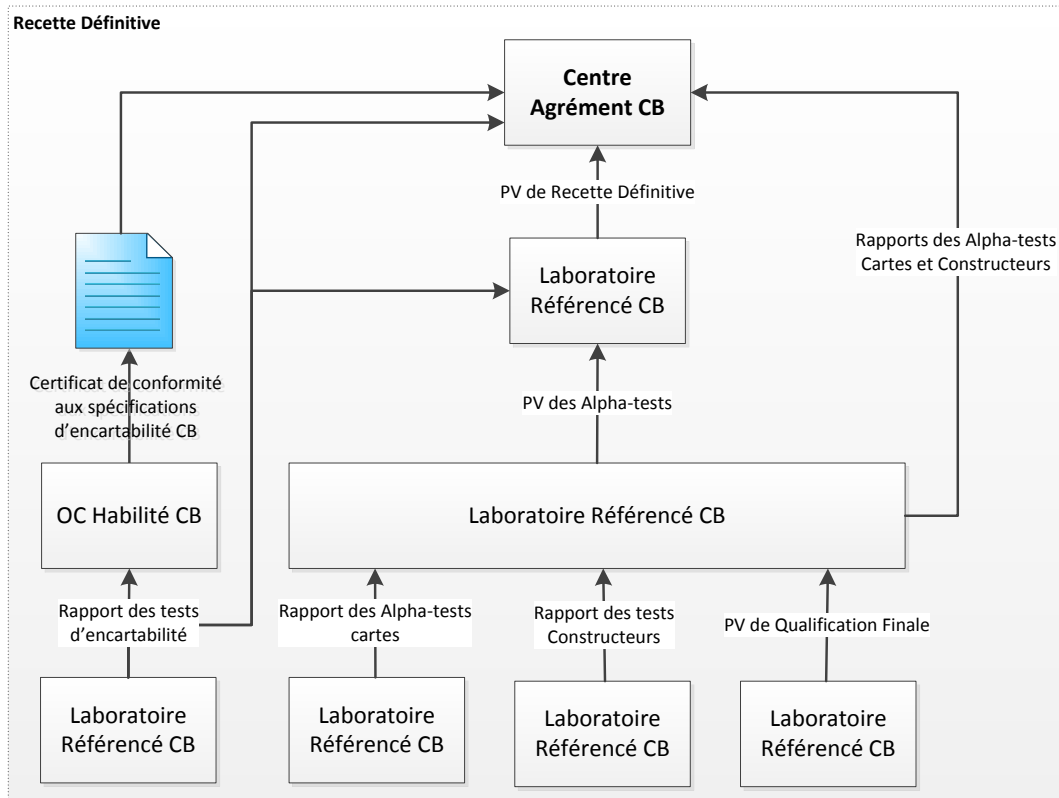
Dans le cadre d'un agrément d'une activité industrielle ou d'un produit carte, les échantillons nécessaires aux tests seront prélevés sur un lot de production d'une commande client.

### 9.2 EXEMPLE DE SCHEMA D'AGREMENT - PRODUIT CARTE CONTACT

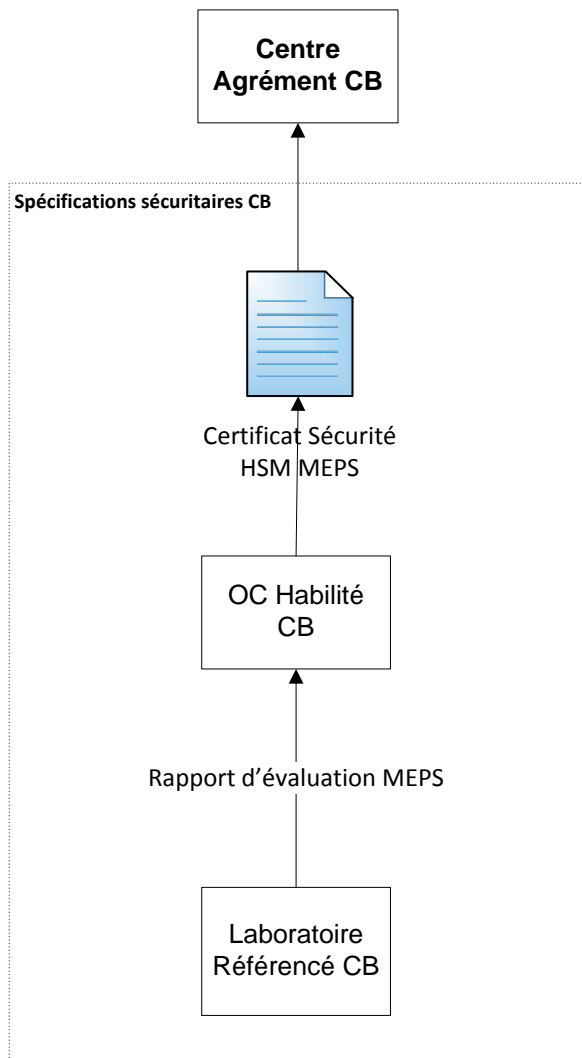
Pour un produit carte contact, le dossier d'Agrément doit comporter les éléments suivants :

- pour la partie fonctionnelle :
  - Le certificat de conformité fonctionnelle aux spécifications CB
  - Le certificat de conformité aux spécifications de l'encartage CB
  - Le PV de qualification Initiale
  - Le PV de qualification Finale
  - Le PV de Recette Définitive
- pour la partie interopérabilité :
  - Un rapport de tests d'acceptation sur la Plate-Forme de Référence CB (PFR)
  - Un rapport d'alpha-tests carte
  - Un rapport d'alpha-tests Constructeurs (de systèmes d'acceptation)
  - Le PV des Alpha-tests
- pour la partie sécuritaire :
  - Le certificat Critère Commun de niveau EAL4+
  - Une attestation de mise en surveillance du Produit Carte





### 9.3 EXEMPLE DE SCHEMA D'AGREMENT - ENCEINTES CRYPTOGRAPHIQUES (HSM)



Dans le cadre d'un agrément d'une enceinte cryptographique, le dossier d'agrément doit comporter un certificat sécurité (HSM MEPS) établi à partir des résultats d'un rapport d'évaluation.



## 9.4 DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES SCHEMAS D'AGREMENT – RRA EMI

### 9.4.1 Principes

Le Schéma d'Agrément effectif de chaque produit et de chaque activité est décrit de façon détaillée dans le document **Règles de Recevabilité à l'Agrément Emission (RRA EMI)** publiées par CB.

Ces RRA permettent ainsi de savoir, pour chaque produit et chaque activité à agréer :

- Quels sont les certificats et rapports d'évaluation à fournir au Centre Agrément CB.
- Quels Laboratoires et OC doivent être sollicités par l'Industriel.

Un Industriel doit appliquer les RRA en vigueur au moment de la phase opérationnelle d'évaluation ou d'audit. Des RRA sont en vigueur à partir de leur date de mise en application et tant qu'une nouvelle version de RRA n'a pas été diffusée par CB.

Dans le cas d'une solution qui nécessite plusieurs passages en évaluation avant la publication du rapport d'évaluation, les RRA qui s'appliquent sont celles en vigueur au moment de la 1ère évaluation par un laboratoire ou FSA CB.

### 9.4.2 Constitution

Les RRA EMI comportent un chapitre par produit ou par activité à agréer.

Un chapitre donné présente tout d'abord les **exigences fonctionnelles**.

Pour chaque exigence il est indiqué :

- Le référentiel. Si ce référentiel est émis par CB alors il est détaillé
- Le type de Laboratoire à solliciter pour l'évaluation technique.
- La nécessité d'un certificat et, dans l'affirmative, le type d'OC qui le délivre.

Le chapitre présente ensuite **les exigences sécuritaires** selon le même principe (référentiel, Laboratoire, OC).

Enfin, si elles sont requises pour l'agrément de ce type de solution, **les exigences sur l'interopérabilité** de la solution.



#### 9.4.3 Diffusion des RRA

Les RRA EMI sont diffusées

- Aux Industriels qui prennent contact avec le Centre Agrément CB pour prendre connaissance du Schéma d'Agrément CB Emission.
- Aux Industriels connus de CB pour avoir présenté des solutions à agréer.

#### 9.4.4 Exemple – Agrément des Produits Carte à interface contact

EXIGENCES FONCTIONNELLES	REFERENTIEL	EVALUATION	CERTIFICATION
Tout Produit Carte en mode contact doit être présenté à l'Agrément CB avec <b>tous</b> les éléments fonctionnels suivants :			
o <b>Certificat de conformité</b> aux spécifications fonctionnelles CB.	CB Référentiel v2 Base applicatives : VIS/VSPC MChip/PayPass/ Advance	Laboratoire CB	OC CB
o <b>Certificat de conformité</b> aux spécifications de l'encartage CB.	CB spécification de l'encartage	Laboratoire CB	OC CB
o <b>Rapport de tests d'acceptation sur la plateforme</b> de référence (PFR CB).	PFR Acceptation CB	Laboratoire CB	-
o <b>Rapport d'alpha-tests carte</b>	CB Cahier des charges alpha- test carte	Laboratoire CB	-
o <b>Rapport d'alpha-tests Constructeurs</b>	CB Cahier des charges alpha- test Constructeurs	Laboratoire CB	-





**Schéma d'Agrément CB pour l'Émission  
Principes et Mise en œuvre**

**V2.0**

<b>EXIGENCES SECURITAIRES</b>	<b>REFERENTIEL</b>	<b>EVALUATION</b>	<b>CERTIFICATION</b>
<p>Tout Produit Carte en mode contact <b>doit</b> être présentée à l'Agrément CB avec un <b>Certificat Critères Communs EAL4+ valide</b>.</p> <p>Ce Certificat doit s'accompagner des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une grille d'analyse des vulnérabilités résiduelles, établie par le Laboratoire et validée par l'OC</li><li>• Une attestation de mise en surveillance du Produit Carte, émise par l'OC.</li></ul>	<p>Critère Commun</p>	<p>Laboratoire CESTI</p>	<p>OC Critères Commun (ANSSI...)</p>



## **9.5 GOUVERNANCE DU SCHEMA D'AGREMENT CB**

La gouvernance du Schéma d'Agrément est assurée par CB.

A ce titre CB :

- définit les règles permettant à un OC de devenir un OC CB ou à un Laboratoire de devenir un Laboratoire CB.
- choisit les OC non CB sur lesquels il s'appuie pour obtenir les preuves de conformité aux standards non-CB. Le choix des laboratoires est par contre du seul ressort des OC non CB.
- définit la Réglementation sous-jacente à l'émission de produits cartes destinés au marché CB.
- définit la liste exhaustive des exigences fonctionnelles et sécuritaires à satisfaire.

La mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance est de la responsabilité du Centre Agrément CB.

A ce titre, le Centre Agrément CB :

- assure toute action de communication relative au Schéma d'Agrément CB.
- procède aux habilitations des OC CB.
- référence les Laboratoires CB.
- élabore les RRA EMI.

## **9.6 DELIVRANCE DES AGREMENTS**

La délivrance des Agréments CB est assurée par le Centre Agrément CB.

A ce titre, le Centre Agrément CB :

- est l'interlocuteur des Industriels pour toutes les questions relatives à la délivrance des Agréments CB.
- définit les procédures d'agrément spécifiques aux différentes solutions d'émission.
- étudie la recevabilité des dossiers de demande d'Agrément.
- Émet les notifications d'Agrément.



## 10 PARCOURS INDUSTRIEL – PROCEDURE D'AGREMENT

Un Industriel doit suivre la procédure d'Agrément qui correspond au type de produit ou d'activité industrielle qu'il veut faire agréer. C'est le Centre Agrément CB<sup>1</sup> qui diffuse ces procédures.

Les paragraphes suivants décrivent de façon générale le parcours Industriel.

NB : durant toute la procédure, l'Industriel bénéficie du support de CB pour toute question se rapportant à l'Agrément de sa solution.

### 10.1 PHASE PREPARATOIRE

L'industriel s'adresse au Centre Agrément CB dans les cas suivants :

- Pour prendre connaissance du Schéma d'Agrément CB.
- Pour présenter le produit ou l'activité qu'il veut faire agréer.

### 10.2 PHASE OPERATIONNELLE D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

L'industriel fait passer à son produit ou son activité les évaluations permettant d'obtenir tous les certificats et rapports d'évaluation requis par CB et décrits dans les RRA EMI.

### 10.3 PHASE DE DEMANDE D'AGREMENT

Lorsque l'industriel dispose de toutes les preuves de conformité aux exigences CB, il transmet un dossier d'Agrément au Centre Agrément CB.

### 10.4 PHASE DE DECISION CB

Le Centre Agrément CB procède à l'analyse du dossier d'agrément de l'Industriel. Pour qu'un agrément soit notifié, le dossier d'agrément doit être complet, cohérent et ne comporter que des pièces valides (Cf. RRA EMI).

### 10.5 PHASE DE DELIVRANCE DE L'AGREMENT CB

Le Centre Agrément notifie par écrit à l'industriel la délivrance de l'Agrément avec toutes les caractéristiques du produit ou de l'activité agréé.

<sup>1</sup> Cf. chapitre « Modalités pratiques »



## 11 NOUVELLE TECHNOLOGIE CARTE - NOUVEAU PROCÉDE INDUSTRIEL

Tout Industriel qui a fait agréer une activité et qui souhaite implémenter une nouvelle technologie carte et/ou un nouveau procédé industriel doit en demander à CB la qualification.

La procédure à suivre est "**Qualification et surveillance des technologies et des procédés industriels pour un produit carte CB**". C'est le Centre Agrément CB qui diffuse cette procédure. Celle-ci décrit de façon détaillée le parcours Industriel.

## 12 MODALITES PRATIQUES - CONTACTS

Pour tout complément d'information concernant les Schémas d'Agrément Emission, les RRA EMI, les procédures d'agrément EMI : [agr-emission@cartes-bancaires.com](mailto:agr-emission@cartes-bancaires.com)

Pour obtenir les spécifications Cartes Bancaires (Règlementation, Emission, Protocoles,...) , l'Industriel doit s'abonner au service de Gestion Electronique de Documents CB "Kiosk by CB".

Pour obtenir les conditions d'abonnement [agr-kiosk@cartes-bancaires.com](mailto:agr-kiosk@cartes-bancaires.com)

Les documents spécifiques à l'Agrément CB (RRA, conventions d'agrément, procédures,...) sont diffusés par le Centre Agrément CB : [agr-emission@cartes-bancaires.com](mailto:agr-emission@cartes-bancaires.com)